

DÉLIBÉRATION
SEANCE DU 22 AVRIL 2025
Convocation du 14 avril

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux avril à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Sophie PIOLÉ, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN-POTTIER, Bernard MICHALAK, Bruno DESANDERE,

Etaient absents : Marie-Laure DELATTRE (pouvoir à Bernard MICHALAK), Nicole DUMONT (pouvoir à Marie-Christine MISSIAEN), Bernard ROBIDA (pouvoir à Bruno DESANDERE), Louis GUERRA (pouvoir à Philippe PETIT), Céline COLLET (pouvoir à Maria TREFFCON)

Etaient absents excusés : Michel THIEFAINE, Frédéric DOMON

M. Philippe PETIT est nommé secrétaire de séance

Demande de subvention pour la création d'un accès en enrobé du cimetière nouveau (n°11-2025)

Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il est possible de demander une subvention à la Région et au Conseil Départemental de la Somme, concernant la création d'un chemin d'accès en enrobé. L'une au titre du Fond d'Appui aux Communes (FAC), l'autre au titre du fond d'appui aux projets locaux des communes rurales des hauts de France (FAPL).

Le coût total du projet est de 29 300 € HT soit **35 160,00 € TTC**.

Le taux de subvention applicable pour la FAC est de 40 % maximum du montant HT du projet soit **11 720 €**.

Le taux de subvention applicable pour la FAPL est de 25% maximum du montant HT du projet soit **7 325 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de la Région et du Conseil Départemental de la Somme au titre de la politique territoriale et arrête le plan de financement suivant :

Achat de matériel :

Enrobé allée centrale et columbarium :	29 300 € HT
Subvention F.A.C (40%)	11 720 € HT
Subvention Régionale (25%)	7 325 HT
Reste à charge pour la commune (minimum 20%)	10 255 € HT

Le Maire,
Maria TREFFCON

